

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Financière du 26/06/2023

SkatePark Le Hangar - Nantes – 18h30

STRUCTURES PRÉSENTES : 15 associations affiliées représentées

STRUCTURES EXCUSÉES : AMICALE LAÏQUE LÉON BLUM SAINT-NAZAIRE, AMICALE LAÏQUE LA CHEVROLIÈRE, AMICALE LAÏQUE DU PETIT-CHANTILLY, ASSOCIATION ESSENTIEL, ASSOCIATION OREA, CAFÉ CITOYEN CHAPELAIN

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL PRÉSENTS : Maurice Berthiau – Gilles Cavé – Marie-Laurence DERRIEN - Martial Gombert – Florence Lacaze - Yves Pouzaint – Roger Moreau

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL EXCUSÉS : Emilie Sarrazin

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL ABSENTS : Jean Allain – Frédéric Bonneau — Thierry Bourreau – Anaik Canal – Pierre-Yves Delamarre – Jean-Pierre Hamon – Martine L'Hostis - Farid Lounas – Pascal Massiot – Virginie Vion

AUTRES INVITÉ-ES PRÉSENT-ES : CATHERINE COIRIER, DAF – BRUNO DOUILLARD, DIRECTEUR DU SKATEPARK – STÉPHANE BARON, COMMISSAIRE AUX COMPTES DU CABINET KPMG – PHILIPPE SANQUER, EXPERT-COMPTABLE CABINET COCERTO – SOPHIE GUÉRIN, RESPONSABLE DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE CRVA, BÉRENGÈRE SAULNIER, RESPONSABLE DU SERVICE EDUCATION-TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du procès-verbal de l'Assemblée générale financière 2022 (comptes 2021)
2. Vote sur les comptes 2022
3. Vote du mandat du Commissaire aux comptes
4. Stratégie Ressources humaines
5. Financement participatif du CISN
6. Vote des résolutions
7. Assemblée générale extraordinaire désignation délégué APAC/MAC

Le lundi 26 juin 2023 à Nantes, les structures affiliées à la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique sont invitées en assemblée générale financière sur invitation du président Yves Pouzaint.

Il a été établi un recueil des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée était présidée par Monsieur Yves Pouzaint, Président de la FAL 44.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Martial Gombert, Trésorier de la FAL 44.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président.

L'assemblée générale financière est convoquée en vue de l'approbation du rapport financier 2022 de la FAL 44 conformément à l'article 8 des statuts.

Le Président Yves Pouzaint remercie les personnes présentes et ouvre l'assemblée générale financière.

1 – VOTE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DE 2022 (COMPTES 2022)

Le procès-verbal de l'assemblée générale financière de l'année 2022, portant sur les comptes de l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Vote sur les comptes 2022

INTERVENTION DE PHILIPPE SANQUER, EXPERT COMPTABLE, CABINET COCERTO

M. Philippe Sanquer fait un point sur la décomposition du compte de résultat 2022 figurant dans le rapport financier envoyé. :

- Résultat d'exploitation : - 8 659.06 € résultant de la différence entre notre chiffre d'affaires et autres produits de nos activités de nos charges d'exploitation.
- Résultat financier : - 14 126.37 € résultant des intérêts payés, liés à nos emprunts et nos produits financiers
- Résultat exceptionnel : +184 574.45 € résultant pour l'essentiel aux quotes-parts de subventions d'investissement

En additionnant les 3 résultats, nous obtenons le résultat de l'exercice 2022 : excédentaire de 161 789,02 €.

Il a fait un focus sur le bilan comptable depuis 3 ans. Il souligne le fait que nos fonds associatifs augmentent suite aux résultats excédentaires successifs.

INTERVENTION DE STÉPHANE BARON, COMMISSAIRE AUX COMPTES DU CABINET KPMG

M. Stéphane BARON, Commissaire aux comptes, certifie les comptes présentés en AG comme étant réguliers et sincères.

Il remet le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

C'est sa dernière intervention en tant que commissaire aux comptes, après 18 ans de mission mandatée.

RAPPORT DU RÉALISÉ 2022 PRÉSENTÉ PAR MARTIAL GOMBERT, TRÉSORIER DE LA FAL 44

Martial Gombert présente le rapport de gestion de la FAL 44 relatif aux activités et comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'une analyse du compte de résultat 2022 pour les services et établissements de la FAL 44 conformément au rapport financier.

Il présente une répartition des postes de recettes et de dépenses pour l'année 2022.

Il présente un tableau permettant de faire la synthèse de l'activité de la FAL44 par services et établissements, en précisant les faits marquants de chaque activité. Ces faits ont ainsi permis d'obtenir le résultat « excédentaire » de 161 789.02 €.

Ce résultat est d'autant intéressant que 2022 est une année « normale », hors COVID, tant sur son fonctionnement que sur les activités.

La parole est passée aux représentant·es des amicales présentes pour les questions.

QUESTIONS – RÉPONSES AVEC L'ASSEMBLÉE - Aucune question n'est posée.

3– VOTE DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yves Pouzaint présente le changement de cabinet de commissariat aux comptes, PG & A Nantes, représenté par Monsieur Eric GIRARDEAU.

4– STRATEGIE RESSOURCES HUMAINES

Un focus est fait par Florence LACAZE, Directrice générale, en l'absence de M PAPPO, Responsable des Ressources Humaines :

- sur les actions réalisées sur 2022 et dans la continuité de la stratégie RH adoptée selon le plan triennal de la Fédération

- sur les actions à venir sur l'année 2023.

5- FINANCEMENT PARTICIPATIF DU CISN

Martial GOMBERT présente le fonds du projet CISN, fonds « solidaire » qui a pour fonction de contribuer au démarrage du projet pendant les 5 premières années d'exploitation et d'anticiper les possibles difficultés de trésorerie. La FAL 44 propose de créer un fonds mutualisé d'amorçage ouvert à ses associations affiliées comme suit :

« Une convention de partenariat régira les modalités d'engagement, les délais de remboursement ainsi que les garanties apportées. Le taux de rémunération restera symbolique et est fixé à 1% par an. Le montant de la contribution pourra être compris entre 10 000€ et 50 000€ par association, sur la base de multiples de 10 000€.

Dans le cadre de l'ouverture de son nouvel établissement d'hébergement et de restauration de type « Auberge de Jeunesse », destiné au développement de l'accueil des publics scolaires, groupes sportifs, étudiants en alternance, et d'offrir un lieu d'accueil à des prix accessible pour tous, la FAL 44 propose de créer un fond mutualisé d'amorçage ouvert à ces associations affiliées « Fond projet CISN ». Ce projet vise aussi à favoriser les pratiques de mobilités des jeunes, outil pédagogique essentiel dans le développement des aptitudes sociales.

Ce fonds « solidaire » a pour fonction de contribuer au démarrage du projet pendant les 5 premières années d'exploitation et anticiper les possibles difficultés de trésorerie. Il permettra également de finaliser les besoins en investissements mobiliers et matériels (en complément des financements privés et ou des collectivités) tout en permettant à l'exploitation de s'assurer une trésorerie positive en début d'exploitation.

Une convention de partenariat régira les modalités d'engagement, les délais de remboursement ainsi que les garanties apportées. Le taux de rémunération restera symbolique et est fixé à 1% par an.

Le montant de la contribution pourra être compris entre 10 000 € et 50 000 € par association, sur la base de multiples de 10 000 €.

La FAL 44 s'engage à réaliser l'ensemble des démarches juridiques et administratives obligatoires dans le cadre d'un tel dispositif. »

6- RESOLUTIONS

1^{ère} RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière adopte le rapport financier, approuvant ainsi les comptes tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 22 mai 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ÈME} RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière, après lecture par Stéphane BARON commissaire aux comptes du Cabinet KPMG du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ÈME} RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière approuve les comptes annuels et décide d'affecter le résultat 2022, soit 161 789.02 €, au compte report à nouveau.

31/12/2022 Report à nouveau	524 515
Affectation du résultat 2022	161 789
01/01/2023 Report à nouveau	686 304

L'assemblée générale financière décide d'affecter le solde du résultat de 161 789.02 € au compte « report à nouveau ». Après cette opération le solde du compte report à nouveau est créditeur de : 686 304.15€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ÈME} RÉSOLUTION

Désignation du cabinet PG & A, représenté par Eric Girardeau, 1 rue des Montgolfières à Vertou (44120) en tant que commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2023 pour les 6 prochaines années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ÈME RÉOLUTION

Quitus est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ÈME RÉOLUTION

Vote pour que le Conseil d'administration souscrive un prêt pour la SA Immobilière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7ÈME RÉOLUTION

Vote pour la création d'un fonds d'amorçage pour le CISN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ APAC / MAC

Un candidat : Yves Pouzaint

Candidature adoptée à l'unanimité.

Fait à Nantes, le 30 juin 2023

Le Président de Séance



Yves Pouzaint
Président

Le Secrétaire de Séance



Martial Gombert
Trésorier